

Tarifs Hors Taxe 2015

REQUALIFICATION PÉRIODIQUE Bouteille de plongée

FREQUENCE	REQUALIFICATION Opérations réglementaires	OPERATIONS nécessaires lors de la requalification	OPTION PEINTURE
Tous les 2 ans sauf dans le cas d'appartenance à un club de plongée affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, dans ce cas la périodicité est de 5 ans quelque soit la pression de service	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et saisie des caractéristiques de la bouteille • Inspections externe et interne de la paroi • Contrôle d'épaisseur si nécessaire • Contrôle du filetage • Essai hydraulique • Séchage soigné de l'intérieur de la bouteille • Marquages réglementaires • Contrôle du filetage et de la manoeuvrabilité du robinet • Édition du compte rendu et de l'attestation de requalification <hr/> <p style="text-align: center;">OPERATIONS complémentaires</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un autocollant avec date du prochain contrôle réglementaire • Protection et identification de la zone de marquage par peinture selon code couleur de l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontage du robinet • Réfection de l'étanchéité robinet / bouteille (« téflonnage » ou changement du joint torique selon matériel) • Remontage du robinet et serrage à la clé dynamométrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sablage extérieur • Mise en peinture à la couleur souhaitée par le client • Peinture garantie 5 ans contre tout défaut lié à son application à l'exclusion de la zone couverte par le sabot inférieur et de toute agression extérieure.
		<ul style="list-style-type: none"> • OPÉRATIONS complémentaires 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Recharge en air respirable selon norme EN 12021, vérification de l'étanchéité du robinet, de l'assemblage robinet/bouteille, mise en place d'un bouchon plastique certifiant le remplissage 	
≤ 8 litres	22,82 €	17,82 €	49,67 €
> 8 litres jusqu'à 18 litres	31,31 €	17,82 €	61,45 €

Prestations complémentaires selon besoin et/ou demande

Microbillage intérieur : **24,72 €**

Nettoyage ou dégraissage intérieur : **24,72 €**

Microbillage intérieur + nettoyage ou dégraissage : **36,99 €**

Démontage + remontage d'un ensemble Bi bouteille : **17,82 €**

Appareil refusé lors de la requalification : **27,62 €**

Forfait transport dans le cadre de nos circuits:

45,00 € par passage soit 90 € / aller et retour